

## **Avec 21 600 cartes postales envoyées, le réseau CAPEB s'est massivement mobilisé pour défendre le maintien du statut de conjoint collaborateur**

Paris, le 11/03/2025 – À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la CAPEB a lancé une mobilisation d'ampleur inédite contre la suppression du statut de conjoint collaborateur, adopté par près de 26 000 femmes dans l'artisanat du bâtiment. En quelques jours, 21 600 cartes postales ont été envoyées à Brigitte Macron pour l'alerter sur l'urgence de la situation. Cette action sans précédent témoigne de la détermination des artisans du bâtiment à défendre leur liberté, leurs droits et la pérennité de leur entreprise.

### **Une vague de mobilisation sans précédent**

En cette journée du 8 mars, les adhérentes et adhérents de la CAPEB, tout statut confondu, se sont donnés rendez-vous pour faire entendre leur ferme opposition quant à la suppression du statut de conjoint collaborateur, comme le prévoit la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, qui contraint les conjoints collaborateurs à devenir salariés ou associés d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Or, 85 % des personnes concernées sont des femmes, ce qui aggraverait les inégalités et priverait des milliers d'entre elles d'un rôle actif dans les entreprises artisanales du bâtiment et au sein des instances professionnelles.

Par l'intermédiaire d'une opération inédite d'envoi massif de cartes postales à l'adresse de Mme Macron, la CAPEB souhaite rendre visible son combat, qui a souffert jusqu'à présent d'une absence d'écoute, et valoriser l'alternative responsable et équitable qu'elle porte pour sauver ce statut : permettre aux conjointes collaboratrices de cotiser davantage pour renforcer leur protection sociale, tout en leur offrant la possibilité de conserver leur statut au-delà de cinq ans.

### **Un combat qui ne fait que débiter**

Suite à son interpellation, la CAPEB attend d'être reçue par Brigitte Macron afin de la sensibiliser à cet enjeu crucial pour les femmes de l'artisanat et bénéficier de la mise en lumière qu'elle pourrait donner à notre combat. Des courriers ont été envoyés de manière concomitante à chaque sénatrice et députée pour porter également à leur connaissance les enjeux de cette réforme ainsi que l'alternative proposée par la CAPEB.

### **Un premier pari réussi**

La mobilisation a pris une ampleur considérable, portée sur le terrain par le réseau CAPEB. Les adhérentes et adhérents de tous les territoires se sont emparés des réseaux sociaux pour faire exister leur parole et témoigner des répercussions qu'engendrera la suppression de ce

statut dans leur quotidien, donnant ainsi un écho viral à cette action.

« La mobilisation ne faiblit pas, elle s’amplifie ! En quelques jours, des milliers d’artisans et de conjointes collaboratrices se sont levés pour défendre leur droit à choisir. Ce message, porté avec force, doit être entendu au plus haut niveau. Nous ne laisserons pas cette réforme fragiliser les entreprises artisanales et invisibiliser le rôle des femmes. La CAPEB restera en première ligne tant que cette injustice ne sera pas corrigée. » – **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.**



Notre statut est menacé  
et l'avenir des femmes  
dans l'artisanat est  
en danger.  
Notre liberté de choix  
est ignorée.  
AGISSONS ENSEMBLE !



La CAPEB invite toutes les femmes de l'artisanat à se mobiliser pour défendre leur liberté de choix et leur reconnaissance dans le secteur du bâtiment.

- Retrouver la tribune publiée par L'Opinion le 8 mars : [disponible ici](#).
- Retrouver la vidéo récapitulative de la mobilisation des femmes et hommes chefs d'entreprise artisanale : [à revoir ici](#).
- Retrouvez la carte postale en format numérique : [à télécharger ici](#).

- **Comment se mobiliser ?** Explications de la campagne : [à télécharger ici](#).
- **Pour revoir la conférence de presse dans son intégralité, cliquez ici.**
- **Liste des intervenants – dans l’ordre des interventions :**
  - Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB
  - Danielle Bourdeaux, Femme artisanne, ancienne Vice-présidente de la CAPEB, conjointe collaboratrice dans une entreprise de plomberie dans l'Hérault (présente en visio)
  - Corine Postel, Première vice-présidente en charge des questions sociales à la CAPEB, conjointe collaboratrice dans une entreprise de couverture dans les Yvelines
  - Cécile Beaudonnat, Présidente de la Commission nationale des femmes de l’artisanat, conjointe collaboratrice dans une entreprise de charpente dans le Puy-de-Dôme (présente en visio)
  - Cécile Mélaïne, Membre du conseil d'administration de la CAPEB, conjointe collaboratrice dans une entreprise de maçonnerie en Eure-et-Loir
  - Agnès Hautin, Directrice adjointe de la direction juridique de la CAPEB

### Contact presse :

Pour toute demande d’information complémentaire, veuillez contacter :  
 Albertine Minart – Chargée des Relations Presse  
 E-mail : [a.minart@capeb.fr](mailto:a.minart@capeb.fr) | Tél : 01 53 60 50 84

### A propos de la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat

La Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat à la CAPEB est une instance dédiée à la promotion de la mixité et à la représentation des femmes dans l’artisanat du bâtiment. Elle œuvre pour favoriser l’accès des femmes aux instances de gouvernance et renforcer leur rôle au sein du secteur. À travers des actions concrètes comme la campagne « Bâtir la mixité », elle travaille à lever les freins à leur engagement, qu’ils soient culturels ou organisationnels. La commission mène également des initiatives de sensibilisation et de formation pour encourager la prise de responsabilités et faire émerger des parcours exemplaires. En lien avec les CAPEB départementales et régionales, elle impulse une dynamique collective visant à accroître la présence des femmes dans la vie syndicale. Son action s’inscrit dans une volonté plus large de moderniser le secteur et d’assurer une gouvernance plus inclusive et représentative de la diversité des artisans du bâtiment.

### À propos de la CAPEB

La Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l’ensemble des entreprises du bâtiment est l’organisation patronale majoritaire dans l’artisanat du Bâtiment (c’est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d’adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d’affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb\_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb